

3^{ème} Rassemblement œcuménique de SIBIU
Contribution des ONG chrétiennes actives au sein du Conseil de l'Europe
Thème
« Migrations : défi et chance pour l'Europe »

Les migrations sont une réalité. Elles appartiennent à l'histoire de l'humanité et du continent européen. Les migrants ont toujours apporté une contribution importante à la construction des sociétés européennes, de leur civilisation et de leur communauté de valeurs.¹ Au départ les migrations devaient être une manière courageuse de manifester la volonté des hommes pour surmonter l'adversité et pour aller vers une vie meilleure. Mais aujourd'hui elles sont souvent vécues en Europe comme une menace, et les migrants considérés comme des envahisseurs. Cette question est au cœur des préoccupations politiques des gouvernements européens. Elle est par conséquent aussi à l'ordre du jour du Conseil de l'Europe.

*Les ONG chrétiennes actives au Conseil de l'Europe*², à la lumière des réflexions menées dans le cadre de ce Conseil, ont souhaité apporter leur témoignage et leurs propositions face à ce problème et à l'espoir qu'engendrent les migrations.

Car à l'avenir aussi surviendront de nouvelles migrations. Après le tournant de 1989 on assiste à une réelle mobilité des peuples. L'Eglise elle aussi se préoccupe des problèmes sociaux liés au phénomène migratoire : illégalité, chômage, vieillissement de la population dans les pays d'accueil, trafic d'êtres humains, désagrégation des familles, enfants qui grandissent loin de leur parents.³

D'autre part la diversité culturelle de l'immigration est une richesse pour nos pays comme une ressource humaine pour nos projets : richesse démographique, richesse de la mixité sociale et du métissage, renouvellement de la vie sociale, culturelle et associative, et pratique de nouvelles formes d'économie. Les migrations ont aussi apporté une nouvelle réalité œcuménique et la rencontre entre les religions.

Il faudrait vivre l'immigration comme une chance d'ouvrir les frontières de l'Europe, d'ouvrir de nouvelles relations Nord-Sud, à travers des opérations de co-développement permettant, au delà des bénéfices économiques mutuels, la découverte de l'autre et le plaisir de sa rencontre.

L'immigration doit être vue comme une chance de construire des réseaux de solidarité, de responsabilité, de fraternité dans une vision de l'Homme à laquelle nous tenons, celle des grandes traditions humanistes et religieuses.

Pour les Eglises, la dignité humaine et les droits de l'Homme se trouvent fondés par et sur le message biblique. Définir l'homme comme image de Dieu conduit à assurer sa dignité et à fonder toute vie sociale (Gn 1,26 ss).

¹ Déclaration du Liebfrauenberg, « Les Eglises riveraines du Rhin et les défis de la migration et de l'asile » publiée par la Conférence des Eglises riveraines du Rhin et la Communion des Eglises protestantes en Europe, 10-12 mai 2004

² Le Conseil de l'Europe (à distinguer de l'Union Européenne) compte 47 pays membres (y compris la Russie et la Turquie) et a pour but de servir la démocratie et les Droits de l'Homme dans tout le continent européen. Il accorde un statut dit « participatif » à près de 400 ONG internationales parmi lesquelles une vingtaine d'ONG anglicanes, catholiques et protestantes.

³ Communiqué du CCEE

A la lumière de ces droits fondamentaux, les ONG chrétiennes actives au Conseil de l'Europe aimeraient relever plusieurs aspects renforçant les mesures d'intégration des personnes issues de l'immigration dans la société de leur pays d'accueil.

Parmi ces mesures est prioritaire l'accès (gratuit) des migrants (y inclus des demandeurs d'asile)

- aux cours de langue ;
- aux systèmes de santé publique ;
- à la protection de l'Etat contre des actes de violence ;
- à la citoyenneté par participation aux élections.

La dimension culturelle des personnes immigrées doit être prise en compte : « *les migrants doivent être reconnus pour leur héritage culturel, et pouvoir en être fiers* »⁴. Cela est particulièrement important quand les personnes immigrées proviennent d'un pays anciennement colonisé par le pays où ils viennent s'installer.

Un travail patient et constant d'éducation au dialogue doit se mettre en place. Pourtant, les ONG ne sont pas naïves au point de croire que tout sera résolu par l'éducation. Les politiques de concertation des gouvernements contribuent au premier chef à ces évolutions, mais aussi importantes soient-elles, elles ne seront pas efficaces sans un travail sur les mentalités.⁵ Nous avons personnellement à prendre conscience de nos limites pour les dépasser avec ce parti pris d'espérance qui nous appelle à voir dans chaque migrant un véritable frère en humanité et à l'aider dans son intégration. Nos Eglises européennes ont été et devraient rester à l'avant-garde d'une telle prise de conscience.

La maîtrise des flux passe également par une politique équitable de partenariat et de coopération avec les pays de départ des migrants : l'immigration dite « choisie » est une façon irresponsable d'organiser la « fuite des cerveaux » hors des pays d'émigration. Une telle politique aboutit d'ailleurs au résultat inverse de celui recherché, car en privant les pays d'émigration de leurs élites, on prive ces pays de la possibilité de créer sur place les emplois qui limiteraient les flux migratoires.

En tant qu'ONG chrétiennes, nous soulignons aussi que les religions non-chrétiennes, hindouisme, Islam et autres mouvements sont devenus un fait social en cours d'implantation profonde dans l'espace culturel religieux et social européen. Nous devons particulièrement veiller dans ce domaine à l'égalité de traitement et à l'interdiction de toutes discriminations.

La dignité des migrants, à l'expérience des ONG du Conseil de l'Europe, exige que les programmes d'intégration soient établis « avec » et non pas « pour » les migrants. Sans participation, il ne peut y avoir intégration. **Les migrants doivent être les premiers acteurs de leur propre intégration.**⁶

Finalement il faut souligner que face au danger d'une dérive sécuritaire **l'acquis européen en matière de libertés et droits fondamentaux doit être sauvegardé, renforcé et garanti,**⁷ et ceci pour toutes les femmes et tous les hommes qui se trouvent sur le territoire européen, y inclus les migrants irréguliers.

⁴ « Déclaration de Messine » de la Conférence des ONG internationales du Conseil de l'Europe

⁵ « Déclaration de Tlemcen » de la Conférence des ONG internationales du Conseil de l'Europe.

⁶ « Déclaration de Messine » de la Conférence des ONG internationales du Conseil de l'Europe.

⁷ Ibid.